



## Fiche Projet : permanence de Cholet

<b>Intitulé</b>	Participer à la création de la permanence d'accompagnement de Cholet et à son fonctionnement sur l'année 2018 <b>Montant à financer 3000 €</b>
<b>Projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Les permanences d'accompagnement</u> : elles se déroulent dans les établissements de santé, ce sont des lieux d'écoute, de partage et d'accompagnement pour les patients douloureux chroniques et leur entourage. Elles sont gratuites, ouvertes à tous et à toutes dans toute la France. Les permanences sont assurées par des Patients Experts bénévoles de l'AFVD formés à l'Education Thérapeutique. Les permanences sont créées en partenariat avec les professionnels de santé qui les considèrent comme un outil indispensable pour compléter leur prise en charge des patients.</li> <li>• <u>Le choix de la localisation</u> : l'implantation de l'AFVD dans une nouvelle région répond à sa stratégie de développement sur l'ensemble du territoire national.</li> <li>• <u>L'équipe médicale d'accueil</u> : 1 établissement demandeur, le Centre de traitement de la Douleur de Cholet.</li> <li>• <u>Le(a) bénévole</u> : un(e) patient(e) recruté(e) avec l'aide de l'équipe médicale selon la procédure AFVD, réside à proximité de Cholet. A former.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Nombre de patients accueillis</u> : prévision de 30 patients en 2018 avec doublement éventuel de la permanence en 2019</li> <li>• <u>Taux de satisfaction des patients</u> : l'évaluation menée sur les autres permanences fait ressortir un taux de 90 % de satisfaction</li> <li>• <u>Partenariat avec l'équipe médicale</u> : l'équipe communique sur la présence de l'AFVD, la bénévole rend compte de son action et participe aux réunions auxquelles elle est conviée.</li> </ul>
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>La création de la permanence</u> : réunion de travail avec l'équipe médicale et la bénévole impliquant le déplacement de la Directrice de l'AFVD <b>200 €</b></li> <li>• <u>La formation du Patient Expert</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La formation théorique (40 h en formation), déplacement et hébergement) <b>2 000 €</b></li> <li>✓ La formation pratique (sous forme de parrainage par un patient expert chevronné animant une permanence dans une autre région, 2 déplacements) <b>500 €</b></li> </ul> </li> <li>• Frais de fonctionnement (documentation, envois postaux, frais de secrétariat, remboursement des frais de déplacements de la bénévole) <b>300 €</b></li> </ul>

